

# LISTE DE MÉDICAMENTS

Régime général d'assurance médicaments

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>  
Courriel : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)  
INFO PROF : Québec (418) 528-7763  
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763

Régie de  
l'assurance maladie  
Québec 

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :  
**Professionnels de la santé** (autres que pharmaciens)  
Service de l'assistance aux professionnels  
**Pharmaciens**  
Centre de support aux pharmaciens

Québec, le 28 juin 2004

A l'attention des détenteurs de la Liste de médicaments - Établissements

## Modification n° 5 – Octobre 2003 de la Liste de médicaments – Établissements en vigueur le 30 juin 2004

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé une modification à la *Liste de médicaments – Établissements* qui entrera en vigueur le **30 juin 2004**.

### 1.0 TABLEAU « MODIFICATIONS À LA LISTE DE MÉDICAMENTS »

#### 1.1 Légende

Explications des indicateurs qui apparaissent au [tableau](#) « Modifications à la Liste de médicaments - Établissements » ci-joint.

#### 1.2 Nouveaux produits inscrits

[Pages 1 à 7](#) du tableau « Modifications à la Liste de médicaments – Établissements » ci-joint.

#### 1.3 Produits modifiés

[Pages 8 à 12](#) du tableau « Modifications à la Liste de médicaments – Établissements » ci-joint.

## 2.0 MODIFICATIONS AUX RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 2.1 Modification de l'annexe III : Répertoire des fabricants

#### Modifier le nom du fabricant suivant à l'annexe III :

Biogen                                      Biogen Idec Canada Inc.

### 2.2 Modifications de l'annexe IV : Médicaments d'exception / Critères d'utilisation reconnus par le Conseil du médicament

#### Ajouter les paragraphes suivants à l'annexe IV :

BRIMONIDINE (tartrate de) sol. oph 0,15% :

- ◆ lorsqu'une allergie au chlorure de benzalkonium est documentée;

PANSEMENT À ÎLOT CENTRAL :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie de pression de stade 2 ou plus;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie grave (affectant le tissu sous-cutané) causée par une maladie chronique ou par un cancer;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'un ulcère cutané grave (affectant le tissu sous-cutané) lié à une insuffisance artérielle ou veineuse;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie chronique grave (affectant le tissu sous-cutané) dont le processus de cicatrisation est compromis. On entend ici par chronique une plaie dont la durée excède 45 jours;

PANSEMENT HYDROFIBRE :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie de pression de stade 2 ou plus;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie grave (affectant le tissu sous-cutané) causée par une maladie chronique ou par un cancer;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'un ulcère cutané grave (affectant le tissu sous-cutané) lié à une insuffisance artérielle ou veineuse;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie chronique grave (affectant le tissu sous-cutané) dont le processus de cicatrisation est compromis. On entend ici par chronique une plaie dont la durée excède 45 jours;

#### PANSEMENT IODE (cadexomère d') :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves ou de plaies graves (affectant le tissu sous-cutané) associées à une infection topique sans amélioration mesurable après 8 semaines de soins de plaies optimaux comprenant le débridement et un pansement favorisant un milieu humide de cicatrisation;

Lors de la demande initiale, le médecin doit fournir la dimension de la plaie par 2 mesures. L'autorisation maximale initiale est donnée pour 12 semaines. Lors des demandes subséquentes, le médecin doit fournir l'évidence d'un effet bénéfique défini par une diminution de la dimension de la plaie et par la persistance de l'infection topique;

#### PANSEMENT MULTICOUCHE :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie de pression de stade 2 ou plus;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie grave (affectant le tissu sous-cutané) causée par une maladie chronique ou par un cancer;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'un ulcère cutané grave (affectant le tissu sous-cutané) lié à une insuffisance artérielle ou veineuse;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie chronique grave (affectant le tissu sous-cutané) dont le processus de cicatrisation est compromis. On entend ici par chronique une plaie dont la durée excède 45 jours;

#### **Modifier les paragraphes suivants à l'annexe IV :**

##### ★ CLOPIDOGREL (bisulfate de) :

- ◆ pour la prévention secondaire des manifestations vasculaires ischémiques chez les personnes pour lesquelles un antiplaquettaire est indiqué mais chez qui l'acide acétylsalicylique est inefficace, contre-indiqué ou mal toléré;
- ◆ pour la prévention des manifestations vasculaires ischémiques, en association avec l'acide acétylsalicylique, chez les personnes pour lesquelles une angioplastie avec ou sans la pose d'une endoprothèse coronarienne a été effectuée. La durée maximale de l'autorisation sera de 12 mois;
- ◆ chez les personnes présentant un syndrome coronarien aigu
  - qui sont déjà traitées par l'acide acétylsalicylique;
  - qui ne recevaient pas d'acide acétylsalicylique au préalable. La durée maximale de l'autorisation est de 12 mois;

DROTRÉCOGINE ALFA (activée) :

- ◆ pour le traitement du sepsis grave chez les personnes dont le score APACHE II est supérieur ou égal à 25 ou qui présentent une défaillance aiguë de 2 organes cibles ou plus;

ENFUVRTIDE :

- ◆ pour le traitement, en association avec d'autres antirétroviraux, des personnes infectées par le VIH,
  - dont la charge virale actuelle est supérieure ou égale à 5 000 copies/mL tout en étant traitées depuis au moins 3 mois par une association d'antirétroviraux, et
  - pour lesquelles une épreuve de laboratoire démontre une sensibilité à un seul antirétroviral ou à aucun.

La durée maximale de l'autorisation initiale est de 5 mois.

Lors des demandes subséquentes, le médecin doit fournir l'évidence d'un effet bénéfique

- sur la mesure d'une charge virale récente, démontrant une réduction d'au moins 0,5 log comparativement à la charge virale obtenue avant le début de l'enfuvirtide;
- ou
- sur un décompte de CD4 récent, démontrant une augmentation d'au moins 30 % comparativement au décompte de CD4 obtenu avant le début de l'enfuvirtide;

Les autorisations auront alors une durée maximale de 6 mois.

- ◆ pour le traitement, en association avec d'autres antirétroviraux, des personnes infectées par le VIH,
  - dont la charge virale actuelle est à la fois 1) supérieure ou égale à 5 000 copies/mL et 2) supérieure ou égale à la valeur précédente, obtenue à un intervalle d'au moins 3 mois, le tout, en étant traitées par une association de 3 antirétroviraux ou plus dans l'intervalle entre les 2 mesures de charge virale, et
  - qui ont reçu, au préalable, au moins un autre traitement avec des antirétroviraux, qui s'est soldé par un échec virologique documenté, après au moins 3 mois de traitement;
  - et
  - qui ont fait l'essai, depuis le début de leur thérapie antirétrovirale, d'au moins un inhibiteur nucléosidique de la transcriptase inverse, un inhibiteur non nucléosidique de la transcriptase inverse et un inhibiteur de la protéase, sauf en présence d'une résistance de classe.

La durée maximale de l'autorisation initiale est de 5 mois.

Lors des demandes subséquentes, le médecin doit fournir l'évidence d'un effet bénéfique

- sur la mesure d'une charge virale récente, démontrant une réduction d'au moins 0,5 log comparativement à la charge virale obtenue avant le début de l'enfuvirtide;

ou

- sur le décompte de CD4 récent, démontrant une augmentation d'au moins 30 % comparativement au décompte de CD4 obtenu avant le début de l'enfuvirtide;

Les autorisations auront alors une durée maximale de 6 mois.

#### FLUDARABINE (phosphate de) :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de leucémie lymphoïde chronique qui n'ont pas répondu ou sont intolérantes à une chimiothérapie de première intention;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de lymphome non hodgkinien de faible malignité lors d'échec, d'intolérance ou de contre-indication à une chimiothérapie de deuxième intention soit le CAP (cyclophosphamide, doxorubicine et prednisone), le CHOP (cyclophosphamide, doxorubicine, vincristine et prednisone) et le CVP (cyclophosphamide, vincristine et prednisone);

#### PANSEMENT ALGINATE (fibre d') :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie de pression de stade 2 ou plus;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie grave (affectant le tissu sous-cutané) causée par une maladie chronique ou par un cancer;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'un ulcère cutané grave (affectant le tissu sous-cutané) lié à une insuffisance artérielle ou veineuse;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie chronique grave (affectant le tissu sous-cutané) dont le processus de cicatrisation est compromis. On entend ici par chronique une plaie dont la durée excède 45 jours;

#### PANSEMENT CHARBON ACTIVÉ :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie de pression de stade 2 ou plus malodorante;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie grave (affectant le tissu sous-cutané) malodorante causée par une maladie chronique ou par un cancer;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'un ulcère cutané grave (affectant le tissu sous-cutané) malodorant lié à une insuffisance artérielle ou veineuse;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie chronique grave (affectant le tissu sous-cutané) malodorante dont le processus de cicatrisation est compromis. On entend ici par chronique une plaie dont la durée excède 45 jours;

#### PANSEMENT CHLORURE DE SODIUM :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie de pression de stade 2 ou plus;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie grave (affectant le tissu sous-cutané) causée par une maladie chronique ou par un cancer;

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'un ulcère cutané grave (affectant le tissu sous-cutané) lié à une insuffisance artérielle ou veineuse;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie chronique grave (affectant le tissu sous-cutané) dont le processus de cicatrisation est compromis. On entend ici par chronique une plaie dont la durée excède 45 jours;

#### PANSEMENT HYDROCOLLOÏDE :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie de pression de stade 2 ou plus;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie grave (affectant le tissu sous-cutané) causée par une maladie chronique ou par un cancer;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'un ulcère cutané grave (affectant le tissu sous-cutané) lié à une insuffisance artérielle ou veineuse;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie chronique grave (affectant le tissu sous-cutané) dont le processus de cicatrisation est compromis. On entend ici par chronique une plaie dont la durée excède 45 jours;

#### PANSEMENT MOUSSE HYDROPHILE :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie de pression de stade 2 ou plus;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie grave (affectant le tissu sous-cutané) causée par une maladie chronique ou par un cancer;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'un ulcère cutané grave (affectant le tissu sous-cutané) lié à une insuffisance artérielle ou veineuse;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant d'une plaie chronique grave (affectant le tissu sous-cutané) dont le processus de cicatrisation est compromis. On entend ici par chronique une plaie dont la durée excède 45 jours;

#### TACROLIMUS pom. top. :

- ◆ pour le traitement de la dermatite atopique modérée ou grave chez les enfants lors d'échec à un traitement avec un corticostéroïde topique;
- ◆ pour le traitement de la dermatite atopique modérée ou grave chez l'adulte, lors de l'échec à au moins deux traitements avec un corticostéroïde topique différent de puissance intermédiaire ou plus, ou bien lors de l'échec à au moins deux traitements avec un corticostéroïde topique différent de puissance faible au visage;

★ VALGANCICLOVIR :

- ◆ pour le traitement de la rétinite à cytomégalovirus (CMV) chez les personnes immunodéficientes;
- ◆ pour la prophylaxie de l'infection à CMV chez les personnes D+R- ayant subi une transplantation d'organe solide. La durée maximale de l'autorisation est de 100 jours;

**Retirer les paragraphes suivants à l'annexe IV :**

PANSEMENT CARBOXYMETHYLCELLULOSE :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves ou d'ulcères cutanés graves liés à l'insuffisance artérielle ou veineuse;

PANSEMENT SEMI PERMÉABLE :

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de brûlures graves ou d'ulcères cutanés graves liés à l'insuffisance artérielle ou veineuse;

Veillez conserver ce communiqué jusqu'à la prochaine édition complète de la *Liste de médicaments - Établissements*.

Prendre note également que la *Liste de médicaments - Établissements* comprenant cette modification est disponible dans le site Internet de la Régie.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. : [Tableau des modifications](#)

c. c. : Association québécoise des pharmaciens propriétaires

2004-06

## MODIFICATIONS À LA LISTE DE MÉDICAMENTS - ÉTABLISSEMENTS

### Légende

Ⓢ Critères d'utilisation reconnus par le Conseil du médicament pour certains médicaments apparaissant à l'annexe IV des renseignements généraux.

**MTS :** Programme de gratuité des médicaments pour le traitement des maladies transmissibles sexuellement.

**TUB :** Programme de gratuité des médicaments pour la chimioprophylaxie et le traitement de la tuberculose.

<b>AHFS</b>	<b>Dénomination commune</b>	<b>Forme</b>	<b>Teneur</b>	<b>Marque de commerce</b>	<b>Fabricant</b>	<b>Code</b>
08:12.04	fluconazole	Sol. Perf. I.V.	2 mg/mL	Fluconazole Injectable	Novopharm	02247922
08:12.16	amoxicilline/ clavulanate de potassium	Co.	875 mg -125 mg	Novo-Clavamoxin 875	Novopharm	02248138
08:12.28	clindamycine (chlorhydrate de)	Caps.	150 mg	Clindamycine-150	Pro Doc	02248525
08:12.28	clindamycine (chlorhydrate de)	Caps.	300 mg	Clindamycine-300	Pro Doc	02248526
08:18	acyclovir sodique	Sol. Perf. I.V.	25 mg/mL	Acyclovir	Mayne	02236916
08:18.08	atazanavir (sulfate de)	Caps.	150 mg	Reyataz	B.-M.S.	02248610
08:18.08	atazanavir (sulfate de)	Caps.	200 mg	Reyataz	B.-M.S.	02248611
08:40	métronidazole	Caps.	500 mg	Apo-Métronidazole	Apotex	02248562
10:00	hydroxyurée	Caps.	500 mg	Apo-Hydroxyurea	Apotex	02247937
10:00	mitotane	Co.	500 mg	Lysodren	Bristol	00463221
24:04.04	amiodarone (chlorhydrate d')	Co.	200 mg	Apo-Amiodarone	Apotex	02246194
24:06.08	pravastatine sodique	Co.	10 mg	Co Pravastatin	Cobalt	02248182
24:06.08	pravastatine sodique	Co.	20 mg	Co Pravastatin	Cobalt	02248183
24:06.08	pravastatine sodique	Co.	40 mg	Co Pravastatin	Cobalt	02248184
24:06.08	simvastatine	Co.	10 mg	Ratio-Simvastatin	Ratiopharm	02247068

AHFS	Dénomination commune	Forme	Teneur	Marque de commerce	Fabricant	Code
24:06.08	simvastatine	Co.	10 mg	Rhoxal-Simvastatin	Rhoxal	02247828
24:06.08	simvastatine	Co.	10 mg	Co Simvastatin	Cobalt	02248104
24:06.08	simvastatine	Co.	20 mg	Ratio-Simvastatin	Ratiopharm	02247069
24:06.08	simvastatine	Co.	20 mg	Rhoxal-Simvastatin	Rhoxal	02247830
24:06.08	simvastatine	Co.	20 mg	Co Simvastatin	Cobalt	02248105
24:06.08	simvastatine	Co.	40 mg	Ratio-Simvastatin	Ratiopharm	02247070
24:06.08	simvastatine	Co.	40 mg	Rhoxal-Simvastatin	Rhoxal	02247831
24:06.08	simvastatine	Co.	40 mg	Co Simvastatin	Cobalt	02248106
24:06.08	simvastatine	Co.	5 mg	Ratio-Simvastatin	Ratiopharm	02247067
24:06.08	simvastatine	Co.	5 mg	Rhoxal-Simvastatin	Rhoxal	02247827
24:06.08	simvastatine	Co.	5 mg	Co Simvastatin	Cobalt	02248103
24:06.08	simvastatine	Co.	80 mg	Ratio-Simvastatin	Ratiopharm	02247071
24:06.08	simvastatine	Co.	80 mg	Rhoxal-Simvastatin	Rhoxal	02247833
24:06.08	simvastatine	Co.	80 mg	Co Simvastatin	Cobalt	02248107
24:32.04	fosinopril sodique	Co.	10 mg	Novo-Fosinopril	Novopharm	02247802

<b>AHFS</b>	<b>Dénomination commune</b>	<b>Forme</b>	<b>Teneur</b>	<b>Marque de commerce</b>	<b>Fabricant</b>	<b>Code</b>
24:32.04	fosinopril sodique	Co.	20 mg	Novo-Fosinopril	Novopharm	02247803
24:32.04	trandolapril	Caps.	4 mg	Mavik	Abbott	02239267
28:08.04	méloxicam	Co.	15 mg	Ratio-Méloxicam	Ratiopharm	02248031
28:08.04	méloxicam	Co.	15 mg	pms-Méloxicam	Phmscience	02248268
28:08.04	méloxicam	Co.	7,5 mg	Ratio-Méloxicam	Ratiopharm	02247889
28:08.04	méloxicam	Co.	7,5 mg	pms-Méloxicam	Phmscience	02248267
28:12.08	clobazam	Co.	10 mg	Clobazam-10	Pro Doc	02248454
28:12.92	gabapentine	Caps.	100 mg	Gen-Gabapentin	Genpharm	02248259
28:12.92	gabapentine	Caps.	300 mg	Gen-Gabapentin	Genpharm	02248260
28:12.92	gabapentine	Caps.	400 mg	Gen-Gabapentin	Genpharm	02248261
28:12.92	gabapentine	Co.	600 mg	Novo-Gabapentin	Novopharm	02248457
28:12.92	lamotrigine	Co.	100 mg	Novo-Lamotrigine	Novopharm	02248233
28:12.92	lamotrigine	Co.	150 mg	Novo-Lamotrigine	Novopharm	02248234
28:12.92	lamotrigine	Co.	25 mg	Novo-Lamotrigine	Novopharm	02248232
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	10 mg	Apo-Paroxétine	Apotex	02240907

AHFS	Dénomination commune	Forme	Teneur	Marque de commerce	Fabricant	Code
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	10 mg	pms-Paroxétine	Phmscience	02247750
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	10 mg	Ratio-Paroxétine	Ratiopharm	02247810
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	10 mg	Gen-Paroxétine	Genpharm	02248012
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	10 mg	Novo-Paroxétine	Novopharm	02248556
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	20 mg	Apo-Paroxétine	Apotex	02240908
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	20 mg	pms-Paroxétine	Phmscience	02247751
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	20 mg	Ratio-Paroxétine	Ratiopharm	02247811
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	20 mg	Gen-Paroxétine	Genpharm	02248013
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	20 mg	Novo-Paroxétine	Novopharm	02248557
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	30 mg	Apo-Paroxétine	Apotex	02240909
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	30 mg	pms-Paroxétine	Phmscience	02247752
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	30 mg	Ratio-Paroxétine	Ratiopharm	02247812
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	30 mg	Gen-Paroxétine	Genpharm	02248014
28:16.04	paroxétine (chlorhydrate de)	Co.	30 mg	Novo-Paroxétine	Novopharm	02248558
28:16.08	olanzapine	Co. Diss. Orale	15 mg	Zyprexa Zydis	Lilly	02243088

AHFS	Dénomination commune	Forme	Teneur	Marque de commerce	Fabricant	Code
28:24.08	diazépam	Co.	10 mg	Vivol	C.-Horner	00013773
28:24.08	diazépam	Co.	5 mg	Vivol	C.-Horner	00013765
28:24.08	flurazépam (chlorhydrate de)	Caps. ou Co.	15 mg	Somnol	C.-Horner	00483826
28:24.08	flurazépam (chlorhydrate de)	Caps. ou Co.	30 mg	Somnol	C.-Horner	00483818
28:24.92	l-tryptophane	Co.	1 g	Apo-Tryptophan (Co.)	Apotex	02248539
28:24.92	l-tryptophane	Caps. ou Co.	500 mg	Apo-Tryptophan (Co.)	Apotex	02248538
28:24.92	l-tryptophane	Caps. ou Co.	500 mg	Apo-Tryptophan (Caps.)	Apotex	02248540
28:92	almotriptan (malate de)	Co.	12,5 mg	Axert	J.O.I.	02248129
28:92	almotriptan (malate de)	Co.	6,25 mg	Axert	J.O.I.	02248128
36:68	gadobutrol	Sol. Inj. I.V.	604.72 mg/mL	Gadovist 1.0	Berlex	02241089
40:12	hétamidon/électrolytes/lactate	Sol. Inj.	6 %	Hextend	Abbott	02246024
Gr 52:36	brimonidine (tartrate de)	Sol. Oph.	0,15 %	Alphagan P	Allergan	02248151
52:36	timolol (maléate de)	Sol. Oph. Gel	0,25 %	Maléate de timolol	Alcon	02242275
52:36	timolol (maléate de)	Sol. Oph. Gel	0,5 %	Maléate de timolol	Alcon	02242276
Gr 68:20.20	gliclazide	Co.	80 mg	Gliclazide-80	Pro Doc	02248453

AHFS	Dénomination commune	Forme	Teneur	Marque de commerce	Fabricant	Code
68:20.92	metformine (chlorhydrate de)	Co.	850 mg	Alti-Metformin	AltiMed	02242931
68:24	calcitonine de saumon (synthétique)	Vap. nasal	200 UI/dose	Apo-Calcitonin	Apotex	02247585
Gr 68:28	somatotrophine	Cartouche	24 mg	Humatrope	Lilly	02243079
84:06	amcinonide	Cr. Top.	0,1 %	Ratio-Amcinonide	Ratiopharm	02247098
84:06	clobétasol (propionate de)	Pom. Top.	0,05%	Novo-Clobétasol	Novopharm	02126192
84:06	mométasone (furoate de)	Pom. Top.	0,1 %	pms-Mométasone	Phmscience	02244769
84:06	mométasone (furoate de)	Pom. Top.	0,1 %	Ratio-Mométasone	Ratiopharm	02248130
Gr 84:36	pansement iode (cadexomère d')	Pâte		Iodosorb	S. & N.	99100098
92:00.02	alendronate monosodique	Co.	5 mg	Novo-Alendronate	Novopharm	02248251
92:00.02	azathioprine	Co.	50 mg	Novo-Azathioprine	Novopharm	02236819
Gr 92:00.02	bétahistine(dichlorhydrate de)	Co.	24 mg	Serc	Solvay	02247998
92:00.02	dutastéride	Caps.	0,5 mg	Avodart	GSK	02247813
92:00.02	leuprolide (acétate de)	Trousse	22,5 mg	Eligard	Sanofi	02248240
92:00.02	leuprolide (acétate de)	Trousse	7,5 mg	Eligard	Sanofi	02248239

<b>AHFS</b>	<b>Dénomination commune</b>	<b>Forme</b>	<b>Teneur</b>	<b>Marque de commerce</b>	<b>Fabricant</b>	<b>Code</b>
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	14 cm X 14 cm	Versiva	Convatec	99100112
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	19 cm x 19 cm	Versiva	Convatec	99100113
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	21 cm x 22 cm	Versiva (sacrum)	Convatec	99100114
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	9 cm x 9 cm	Versiva	Convatec	99100111
92:00.02	pansement alginate (fibre d')	Mèche	30 cm	Curasorb 30 cm	Tyco	99100100
92:00.02	pansement alginate (fibre d')	Mèche	60 cm	Curasorb 60 cm	Tyco	99100101
92:00.02	pansement alginate (fibre d')	Mèche	90 cm	Curasorb 90 cm	Tyco	99100102
92:00.02	pansement charbon activé	Pans.	6,5 cm x 9,5 cm	Actisorb silver	J. & J.	99100103
92:00.02	pansement hydrocolloïde	Pans.		Nu-Derm Hydrocolloïdal (sacrum)	J. & J.	99100110
92:00.02	pansement hydrocolloïde	Pans.	15 cm X 18 cm	DuoDERM Signal	Convatec	99100107
92:00.02	pansement hydrocolloïde	Pans.	20 cm x 22,5 cm	Combiderm ACD	Convatec	99100105
92:00.02	pansement hydrocolloïde	Pans.	20 cm X 23 cm	DuoDERM Signal (sacrum)	Convatec	99100108
Gr 92:00.02	pansement iode (cadexomère d')	Pom. Top.		Iodosorb	S. & N.	99100099
99:00.03	pansement hydrocolloïde	Pans.	20 cm X 23 cm	DuoDERM Signal	Convatec	99100106

AHFS	Dénomination commune	Forme	Teneur	Marque de commerce	Fabricant	Code
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	5 cm X 6 cm	Cutinova hydro	S. & N.	99000032
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	10 cm X 10 cm	Cutinova hydro	S. & N.	99000040
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	15 cm X 20 cm	Cutinova hydro	S. & N.	99000059
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	13 cm x 13 cm	Combiderm ACD	Convatec	99001853
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	10 cm X 10 cm	Mepilex Border	Mölnlycke	99004313
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	15 cm X 15 cm	Mepilex Border	Mölnlycke	99004321
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	15 cm X 20 cm	Mepilex Border	Mölnlycke	99004348
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	7,5 cm X 7,5 cm	Mepilex Border	Mölnlycke	99004356
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	20 cm X 20 cm	Combiderm ACD	Convatec	99004526
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	11 cm x 11 cm	Tielle Plus	J. & J.	99004887
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	15 cm X 20 cm	Tielle Plus	J. & J.	99004895
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	10 cm X 10 cm	Combiderm ACD	Convatec	99004968
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	15 cm X 18 cm	Combiderm ACD	Convatec	99005018
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	15 cm X 25 cm	Combiderm ACD	Convatec	99005026
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	11 cm x 11 cm (sans adhésif)	Tielle Plus	J. & J.	99100000

<b>AHFS</b>	<b>Dénomination commune</b>	<b>Forme</b>	<b>Teneur</b>	<b>Marque de commerce</b>	<b>Fabricant</b>	<b>Code</b>
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	15 cm x 15 cm (sacrum)	Tielle Plus	J. & J.	99100001
92:00.02	pansement à îlot central	Pans.	15 cm X 15 cm	Tielle Plus	J. & J.	99100012
92:00.02	pansement charbon activé	Pans.	10,5 cm X 10,5 cm	Actisorb silver	J. & J.	99001802
92:00.02	pansement charbon activé	Pans.	10,5 cm X 19 cm	Actisorb silver	J. & J.	99001810
92:00.02	pansement hydrofibre	Pans.	2 cm x 45 cm	Aquacel hydrofiber	Convatec	99001705
92:00.02	pansement hydrofibre	Pans.	15 cm X 15 cm	Aquacel hydrofiber	Convatec	99001764
92:00.02	pansement hydrofibre	Pans.	10 cm X 10 cm	Aquacel hydrofiber	Convatec	99001772
92:00.02	pansement hydrofibre	Pans.	5 cm X 5 cm	Aquacel hydrofiber	Convatec	99001780
92:00.02	pansement hydrofibre	Pans.	10 cm x 40 cm	Intrasite Gel Comformable	S. & N.	99003295
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	20 cm X 20 cm	Allevyn	S. & N.	00907855
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 10 cm	Allevyn	S. & N.	00907863
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm	Allevyn Cavity Circulaire	S. & N.	00907871
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	5 cm	Allevyn Cavity Circulaire	S. & N.	00907898
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	9 cm X 2,5 cm	Allevyn Cavity Tubulaire	S. & N.	00907901
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	12 cm X 4 cm	Allevyn Cavity Tubulaire	S. & N.	00907928

AHFS	Dénomination commune	Forme	Teneur	Marque de commerce	Fabricant	Code
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	5 cm X 5 cm	Allevyn	S. & N.	00920711
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 20 cm	Allevyn	S. & N.	00920738
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	5 cm X 5 cm	Hydrasorb	Abbott	00920940
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	9 cm X 8 cm	Hydrasorb	Abbott	00920959
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 10 cm	Hydrasorb	Abbott	00920967
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 20 cm	Hydrasorb	Abbott	00920975
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	20 cm X 25 cm	Hydrasorb	Abbott	00920983
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	17,5 cm x 17,5 cm	Allevyn adhésif	S. & N.	99001659
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	12,5 cm x 12,5 cm	Allevyn adhésif	S. & N.	99001667
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	18 cm x 18 cm	Tielle	J. & J.	99001675
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	11 cm x 11 cm	Tielle	J. & J.	99001683
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	7,5 cm X 7,5 cm	Allevyn adhésif	S. & N.	99001713
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	15 cm X 20 cm	Tielle	J. & J.	99001799
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	22,5 cm x 22,5 cm	Allevyn adhésif	S. & N.	99001896
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	15 cm X 15 cm	Allevyn	S. & N.	99002949

<b>AHFS</b>	<b>Dénomination commune</b>	<b>Forme</b>	<b>Teneur</b>	<b>Marque de commerce</b>	<b>Fabricant</b>	<b>Code</b>
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	22 cm x 22 cm	Allevyn Sacrum	S. & N.	99002957
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 10 cm	Mepilex	Mölnlycke	99003244
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 20 cm	Mepilex	Mölnlycke	99003252
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.		Allevyn Talon	S. & N.	99003287
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	20 cm X 20 cm	Mepilex	Mölnlycke	99003538
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	17 cm x 17 cm	Allevyn Sacrum	S. & N.	99004259
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 17,5 cm	Lyof foam Extra	Convatec	99004542
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	25 cm X 30 cm	Lyof foam Extra	Convatec	99004550
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 10 cm	Lyof foam Extra	Convatec	99004569
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	12,5 cm X 22,5 cm	Allevyn adhésif	S. & N.	99004585
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	15 cm X 15 cm	Tielle	J. & J.	99004623
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 10 cm	Curafoam	Tyco	99004801
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	12,1 cm	Aquaflor Disque	Tyco	99004828
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	15 cm X 20 cm	Curafoam	Tyco	99004836
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	3,8 cm	Aquaflor Disque	Tyco	99004844

AHFS	Dénomination commune	Forme	Teneur	Marque de commerce	Fabricant	Code
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	5 cm X 5 cm	Curafoam	Tyco	99004852
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	7,6 cm	Aquaflo Disque	Tyco	99004860
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	6,5 cm X 9 cm	Lyof foam Extra	Convatec	99005042
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	12,5 cm x 12,5 cm	Allevyn Plus Adhésive	S. & N.	99100031
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	12,5 cm X 22,5 cm	Allevyn Plus Adhésive	S. & N.	99100032
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	17,5 cm x 17,5 cm	Allevyn Plus Adhésive	S. & N.	99100033
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	10 cm X 10 cm	Allevyn Thin	S. & N.	99100034
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	15 cm X 20 cm	Allevyn Thin	S. & N.	99100035
92:00.02	pansement mousse hydrophyle	Pans.	5 cm X 6 cm	Allevyn Thin	S. & N.	99100036
92:00.02	pansement multicouche	Pans.	10 cm X 10 cm	Alldress	Mölnlycke	00920487
92:00.02	pansement multicouche	Pans.	15 cm X 20 cm	Alldress	Mölnlycke	00920495
92:00.02	pansement multicouche	Pans.	15 cm X 15 cm	Alldress	Mölnlycke	00920509